

COMPTES RENDUS  
DU CONSEIL MUNICIPAL DE THIEBAUMENIL  
Séance du : 11 FEVRIER 2021

\*\*\*\*\*

Date convocation : 02/02/21

Présents : Madame ROBERT Dominique, Monsieur LAURAIN Bruno, Madame MEYER Marie-Françoise, Messieurs LEONNARD Philippe, BER Christophe, RIEDEL Roger, THOUVENIN Luc, Mesdames PIRODET Céline, ARCIONI Dominique, Monsieur MURER Erwan

Secrétaire de séance : Madame PIRODET Céline.

\*\*\*\*\*

**Délibération 003/2021 : APPROBATION DU COMPTE RENDU DU CONSEIL DU 21 JANVIER 2021**

Le conseil municipal, à l'unanimité, approuve le compte rendu de la séance du conseil municipal du 21 janvier 2021.

**Délibération 004/2021 : COMMUNAUTE DE COMMUNES DU TERRITOIRE DE LUNEVILLE A BACCARAT : RAPPORTS D'ACTIVITES 2019.**

Madame le Maire informe le conseil municipal que la Communauté de Communes du Lunévillois nous a transmis les rapports d'activités 2019 :

- ✓ Service général
- ✓ Sur la qualité et le prix du service public d'assainissement
- ✓ Sur la qualité et le prix du service public d'élimination des déchets
- ✓ de la piscine - aqualun
- ✓ station d'épuration de Lunéville

**Délibération 005/2021 : SYNDICAT DES EAUX DE MANONVILLER / OGEVILLER : RAPPORT D'ACTIVITES 2019.**

Madame le Maire présente au conseil municipal le rapport d'activités que le Syndicat des Eaux de Manonviller / Ogéviller nous a transmis concernant le prix et la qualité de l'eau pour l'année 2019.

Le conseil municipal prend acte de ce rapport de 2019 du Syndicat des Eaux de Manonviller / Ogéviller.

**Délibération 006/2021 : SOCIETE PUBLIQUE LOCALE SPL XDEMAT – RAPPORT DE GESTION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION**

Par délibération du 25 avril 2018, notre Conseil a décidé de devenir actionnaire de la société SPL-Xdemat créée en février 2012 par les Départements des Ardennes, de l'Aube et de la Marne, afin de bénéficier des outils de dématérialisation mis à disposition comme Xmarchés, Xactes, Xelec, Xparaph, Xconvoc...

A présent, il convient d'examiner le rapport de gestion du Conseil d'administration de la société.

Par décisions des 11 mars et 28 mai 2020, le Conseil d'administration de la société a approuvé les termes de son rapport de gestion sur les opérations de l'exercice clos le 31 décembre 2019 et donc l'activité de SPL-Xdemat au cours de sa huitième année d'existence, en vue de sa présentation à l'Assemblée générale.

Cette dernière, réunie le 24 juin dernier, a été informée des conclusions de ce rapport et a approuvé à l'unanimité les comptes annuels de l'année 2019 et les opérations traduites dans ces comptes.

En application des articles L. 1524-5 et L. 1531-1 du Code général des collectivités territoriales, il convient que l'assemblée délibérante de chaque actionnaire examine à son tour le rapport de gestion du Conseil d'administration.

Cet examen s'inscrit également dans l'organisation mise en place par la société SPL-Xdemat pour permettre aux actionnaires d'exercer sur elle, collectivement et individuellement, un contrôle similaire à celui qu'ils exercent sur leurs propres services, appelé contrôle analogue, constituant l'un des principes fondateurs des SPL.

Le rapport de gestion, présenté ce jour, fait apparaître un nombre d'actionnaires toujours croissant (2 468 au 31 décembre 2019), un chiffre d'affaires de 1 010 849 €, en augmentation, et un résultat net à nouveau positif de 51 574 € affecté en totalité au poste « autres réserves », porté à 182 911 €.

Après examen, je prie le Conseil de bien vouloir se prononcer sur ce rapport écrit, conformément à l'article L. 1524-5 du Code général des collectivités territoriales et de me donner acte de cette communication.

Vu le Code général des collectivités territoriales en ses articles L. 1524-5 et L. 1531-1,

Vu les statuts et le pacte d'actionnaires de la société SPL-Xdemat,

Vu le rapport de gestion du Conseil d'administration,

Le Conseil municipal, à l'unanimité, approuve le rapport de gestion du Conseil d'administration.

#### **Délibération 007/2021 : SPL CINELUN – BILAN DE MANDAT.**

Madame le Maire présente au conseil municipal :

- le bilan de mandat 2019-2020
- le compte rendu annuel des représentants communs à l'assemblée spéciale du 04/11/2020
- la présentation des principaux indicateurs financiers
- la situation comptable que la SPL CINELUN nous a transmis.

Le conseil municipal prend acte de ce bilan de mandat.

#### **Délibération 008/2021 : CENTRE DE GESTION DE MEURTHE-ET-MOSELLE - CONTRAT GROUPE ASSURANCE SANTE.**

Mme le Maire expose :

- l'opportunité pour la commune de THIEBAUMENIL de pouvoir souscrire un contrat d'assurance santé ;
- l'opportunité de confier au Centre de gestion de Meurthe-et- Moselle le soin d'organiser une procédure de mise en concurrence
- que le Centre de gestion peut souscrire un tel contrat pour son compte, en mutualisant les risques, si les conditions obtenues donnent satisfaction à la collectivité/l'établissement public.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 portant droits et obligations des fonctionnaires ;

Vu la Loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale, notamment l'article 26 ;

Vu le Décret n° 86-552 du 14 mars 1986 pris pour l'application de l'article 26 (alinéa 2) de la Loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 et relatif aux contrats d'assurances souscrits par les centres de gestion pour le compte des collectivités locales et établissements territoriaux ;

Vu le décret n°2011-1474 du 8 novembre 2011 relatif à la participation des collectivités territoriales et de leurs établissements publics au financement de la protection complémentaire de leurs agents ;

Vu l'avis du comité technique paritaire du centre de gestion en date du 7 décembre 2020

Décide :

Depuis la parution du décret n°2011-1474 du 8 novembre 2011, les collectivités ont la possibilité de participer au financement de la protection sociale complémentaire de ses agents dans un cadre défini. L'article 25 de la loi du 26 janvier 1984 permet aux centres de gestion de lancer une offre groupée en matière de complémentaire santé afin de mutualiser la couverture des agents de Meurthe & Moselle les frais de santé non couverts ou partiellement couverts par l'assurance maladie : frais médicaux, hospitalisation, pharmacie, dentaire, etc.

Le précédent contrat de complémentaire santé arrive à son terme au 31 décembre 2021. Le centre de gestion a la possibilité de lancer, pour le compte des collectivités du département, un nouvel appel d'offre afin d'obtenir les tarifs les plus avantageux et les offres les plus appropriées aux besoins des agents, auprès d'opérateurs d'assurance.

Pour ce faire, la commune de THIEBAUMENIL charge le Centre de gestion de Meurthe-et-Moselle de lancer des appels d'offres, en vue le cas échéant de souscrire pour son compte des conventions d'assurance auprès d'un des organismes mentionnés à l'article 88-2 de la loi du 26 janvier 1984, cette démarche peut être entreprise par plusieurs collectivités locales intéressées.

Durée du contrat : 6 ans, à effet au premier janvier 2022.

La présente délibération n'engage pas la collectivité à souscrire au contrat.

La décision éventuelle d'adhérer au contrat groupe fera l'objet d'une délibération ultérieure.

#### **Délibération 009/2021 : TRAVAUX DE DENEIGEMENT**

Madame le Maire informe le conseil municipal que la commune a, en 2014 renouvelée une convention avec EARL de Thiébauchamp pour le déneigement des rues du village pour une durée de six ans.

Elle propose de renouveler cette convention.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

- Décide de renouveler la convention pour six ans
- Autorise Madame le Maire à signer tous documents se rapportant à ce dossier.

#### **Délibération 010/2021 : TRAVAUX SALLE POLYVALENTE – CHOIX DES ENTREPRISES.**

Madame le Maire présente au conseil municipal les devis pour les travaux de mise en accessibilité de la salle polyvalente.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité retient les entreprises suivantes :

lots		Entreprises	Coût (€ HT)
1	Gros œuvre – démolition – VRD	Sarl Lieugaut Vincent	14 998,40
2	Plâtrerie - isolation	Sarl Vosges Plâtrerie	4 000,00
3	Menuiseries intérieures	Heret Patrick	1 786,49
4	Electricité – ventilation	Sarl Alizon	2 154,00
5	Chauffage – plomberie – sanitaire	Entreprise Bauer	11 135,00
6	Revêtements de sols – faïence	Entreprise Miller Carrelage	5 316,20
7	Peinture	Sarl Rodriguez	888,00

- Autorise Madame le Maire à signer tous documents se rapportant à ce dossier.

**Délibération 011/2021 : SALLE POLYVALENTE - TRAVAUX CHAUFFAGE – PLOMBERIE – SANITAIRE.**

Suite à la présentation des devis des entreprises pour les travaux salle polyvalente, le conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité décide qu'il n'y aura pas d'eau chaude dans les toilettes (lot 5 – chauffage – plomberie – sanitaire).